



### Stage DLAJ – Formateur·trice Défenseur·e syndical·e Octobre 2023 à Courcelle

Chères et Chers Camarades,

Ces stages, organisés dans le cadre de la formation syndicale se tiendront **sur 2 jours et demi, du lundi matin au mercredi midi et du mercredi après-midi au vendredi après-midi**. Ces stages sont proposés aux formateurs·trices et défenseur·e-s syndicaux·ales des UD ou fédérations afin de former les camarades en territoire.

Les enjeux en matière de formation des défenseur·e-s syndicaux·ales sont importants, il est nécessaire que nos défenseur·e-s syndicaux·ales soient formé·e-s à leur mandat et ce conformément à la chartre de l' élu·e et mandaté·e.

Ce stage est une formation au mandat de formateur·trice défenseur·e syndical·e en UD, UL ou fédération. Il a pour objectif de donner les outils aux militant·e-s pour appréhender le contenu du mandat et d'apporter des connaissances nécessaires à l'exercice du mandat.

#### **Public concerné :**

Ce stage est conçu en priorité pour les formateurs·trices, défenseur·e-s syndicaux·ales et animateurs·trices des UD et de fédérations qui peuvent elles-mêmes valider les candidatures des formateurs·trices d'autres organisations (UL, USD, syndicat national...) quand elles sont liées à un objectif précis en matière de plan d'action ou de « cadres syndicaux ».

**Le prérequis pour participer au stage est d'avoir fait la formation formateur·trice.**

#### **L'objectif du stage :**

- Être en capacité de redistribuer la formation de défenseur·e syndical·e ;
- Comprendre la hiérarchie des normes ;
- Organiser l'accueil syndical.

Le traitement de chaque sujet vise à donner des points de repères permettant l'approfondissement ultérieur et la mise en perspective de l'expérience déjà acquise. On insiste particulièrement sur le lien entre la connaissance des techniques juridiques et leur utilisation offensive.

La démarche pédagogique s'appuie notamment sur l'apport de connaissances (exposés), l'échange d'expériences et les travaux pratiques par groupes.

À l'issue de la session, les stagiaires seront en capacité de former les défenseur·e-s syndicaux·ales en territoire.

**Modalités particulières :**

L'internat est à privilégier (*sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires*) pour éviter les inconvénients liés aux transports et aussi donner une plus large place aux échanges entre stagiaires.

Enfin le remboursement des frais de transport ne comprend que le début et la fin du stage, **les allers et retours pendant la durée du stage restent à la charge des stagiaires.**

Les candidat·e·s stagiaires doivent renvoyer au pôle DLAJ **la fiche de stage ci-dessous** dûment complétée, **validée par son union départementale ou sa fédération.**

Fraternellement,

**Fabrice Oré**  
**Conseiller confédéral DLAJ**  
**Responsable de stage**  
**01 55 82 82 29**